

Département  
VENDÉE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Commune de  
SOULLANS

Séance du 15 décembre 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 7 décembre 2023  
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 19 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - ROUSSET C. -

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. - Mme ROUXEL M. - MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme BAUDRY K.

**2023.93 - Echange de la parcelle cadastrée BC 263 contre la parcelle cadastrée BA 56**

Dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable qui va du château d'eau à la plaine des sports, le conseil municipal est informé que la commune souhaite échanger la parcelle cadastrée BC 263 située Chemin de Brécharde contre la parcelle cadastrées BA 56 située Chemin de Brécharde.

La parcelle BC 263 d'une superficie totale de 990 m<sup>2</sup> appartient à M. LEPROULT Christopher et Mme BARRE Camille.

Le conseil municipal est informé qu'une procédure d'échange amiable a été engagée.

Considérant l'intérêt du site,

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'ECHANGER** la parcelle BA 56 d'une superficie totale de 990 m<sup>2</sup> appartenant à la commune contre la parcelle B 263 appartenant à M. LEPROULT Christopher et Mme BARRE Camille,
- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants à la dépense sont inscrits au budget principal,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19 DEC. 2023

ID : 085-218502847-20231215-DEL2023\_93-DE

S'LO

- **DE PRENDRE** en charge les frais de notaire affectés à cet échange,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes devant intervenir et à faire le nécessaire en général. En son absence, Monsieur Jean-François CHOUIN, Premier Adjoint, est spécialement délégué pour remplir cette mission.

**VOTE :**

**POUR : 24**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, le jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

